

3.11

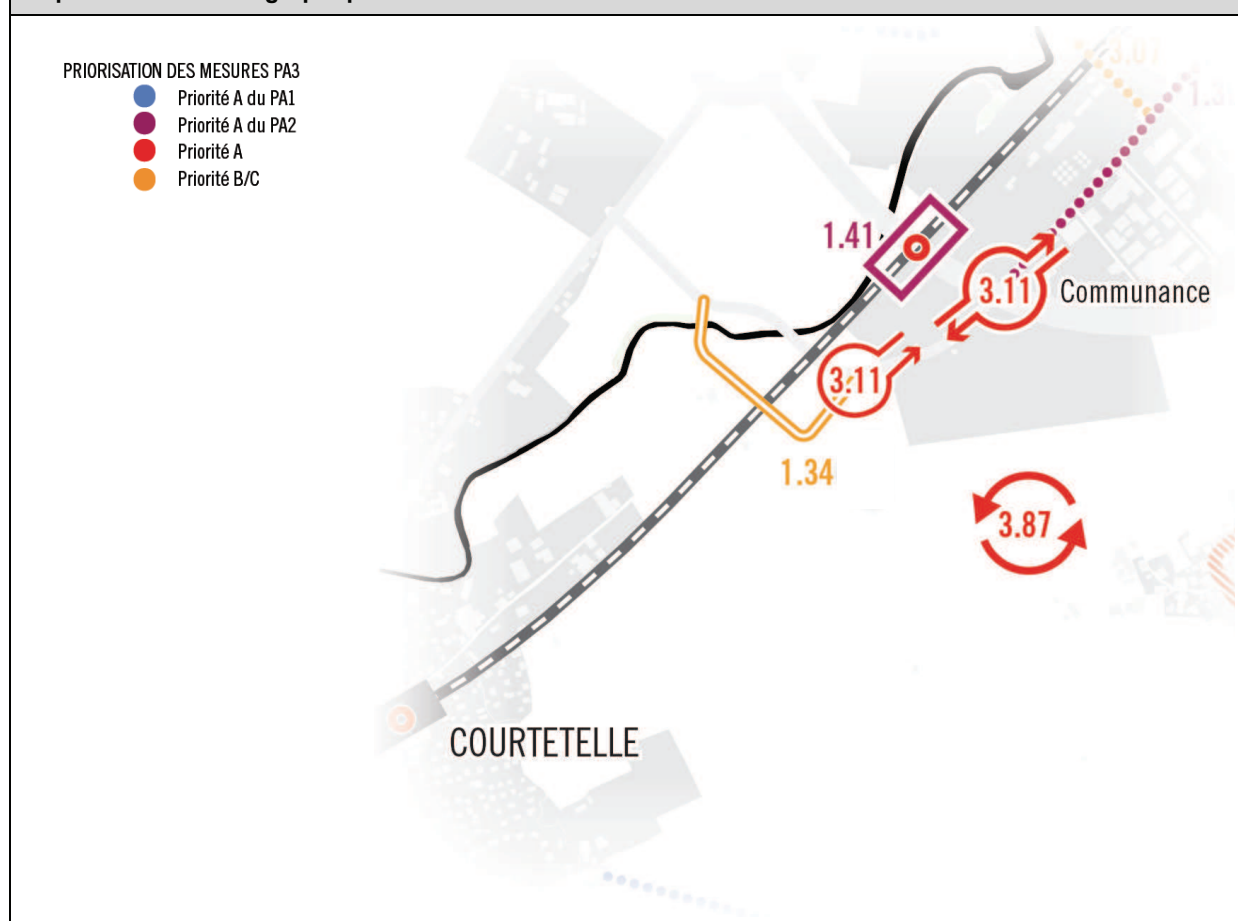
ARE : 6711.3.XXX

Rebroussement pour les bus à la Communance

LD1 et 2, Stratégie transports – Objectif 1

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	UETP Delémont	Priorité	A3
Instance(s) de décision	Commune de Delémont, RCJU, Syndicat d'agglomération, ARE	Calendrier de mise en œuvre	Mise en service : 2019-2022 Début des travaux : 2019-2022
Instance(s) concernée(s)	SDT (SAM et SMT)	Estimation des coûts globaux	0.3 mio
Mesure(s) connexe(s)	1.39, 1.41, 2.204	Répartition des coûts	A définir Commune de Delémont, Canton, Confédération
Besoins de coordination	Concept TP Agglo, PDCOM Delémont	Degré de maturité	1

Représentation cartographique



Description de la mesure

Constat / situation initiale

Au vu du développement actuel et futur sur le secteur de la zone d'activités d'intérêt cantonal de la Commune, plus particulièrement dans la partie sud, et des entreprises déjà installées actuellement, la qualité de la desserte en transports publics de ce site est primordiale. Afin de pouvoir y amener une ligne à l'ouest du viaduc de l'A16, un moyen de retournement du bus doit être aménagé. Cela est confirmé par l'étude réalisée en 2016 sur le développement du réseau de transports publics de l'agglomération d'ici à 2030.

Un premier giratoire sera construit environ au sud-ouest du viaduc de l'A16 à court terme, pour permettre au bus circulant avec le futur horaire 2019 de revenir en ville de Delémont. Un second giratoire, plus à l'ouest, sera aménagé à moyen-long terme pour desservir les entreprises qui s'installeront à l'extrémité sud du secteur de la Commune. Les deux giratoires sont prévus dans le PDL Commune Sud de 2012 comme le montre l'extrait ci-dessous.



But de la mesure

Aménager un giratoire permettant le rebroussement des bus dans le secteur sud de la Commune afin d'assurer la desserte en transports publics du secteur.

Opportunités

Cette mesure participe à l'amélioration de la desserte en transports publics de l'agglomération, notamment dans le secteur de la Commune espace stratégique à vocation économique du territoire de confluence.

Utilité

CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Optimisation de l'offre en transports publics. Attractivité accrue des bus dans les quartiers concernés (desserte systématique aller et retour).
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Encouragement à l'utilisation des transports publics et amélioration de la qualité de vie en ville avec la réduction de l'utilisation de l'automobile.
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Possibilité de retournement du bus sans manœuvre (marche arrière en particulier). Diminution de la charge de trafic grâce à une augmentation de l'attractivité et donc de l'utilisation des transports publics.
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Incitation à l'utilisation des transports publics pour les déplacements quotidiens en particulier. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).

Etapes de mise en œuvre	Instances responsables	Dates
1. Crédit d'étude 2. Avant-projet 3. Dépôt public 4. Traitement des oppositions 5. Approbation du projet 6. Décision(s) de financement 7. Début des travaux	UETP UETP UETP UETP UETP UETP -	2019 2019 2020 2020 2021 2021 2022
Coordination avec le Plan directeur cantonal		
Pertinence par rapport au plan directeur Bonne	Etat de l'intégration dans le plan directeur Coordination réglée - Fiches 2.02 et 2.03	